



## **AVIS PUBLIC**

### **ORDONNANCES**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2017 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

**A –** Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 2) » :

1. Ordonnance ORD2717-006 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).
2. Ordonnance ORD2717-007 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
3. Ordonnance ORD2717-008 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 21<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2017.**

**Le secrétaire d'arrondissement,**

**Monsieur Magella Rioux**